

**Informations brèves du CJB
(séance du 27 mars 2013)**

La Neuveville, le 28 mars 2013

Politique de la santé

Le Conseil du Jura bernois (CJB) va intensifier ses relations avec l'Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA). Il a procédé, par l'intermédiaire de sa section Santé publique et prévoyance sociale (SAP), à un état des lieux avec les dirigeants de l'hôpital. Les défis liés aux nouvelles législations de la Confédération et du canton ainsi que la problématique de la médecine de premier recours étaient notamment au menu d'un premier tour d'horizon dont le plénum a été informé en détails.

Rencontre annuelle INS

Le CJB a été informé des débats qui se sont tenus lors de la rencontre annuelle de la Direction cantonale de l'instruction publique avec sa section compétente et la section partenaire du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF). Il a pris connaissance du modèle de financement de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), qui a dû être adapté pour tenir compte de la nouvelle convention intercantonale. Le CJB a également été informé de la mise en œuvre de la réorganisation de la Haute école pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP BEJUNE).

Aide au développement

Le Fonds de loterie du canton de Berne a revu ses critères d'admission pour le soutien aux projets d'aide au développement. Il prendra désormais en considération les demandes émanant d'associations membres du Réseau évangélique suisse. Dans le Jura bernois, cela n'implique pas de modification notable. L'essentiel du soutien aux projets se fait par l'intermédiaire de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD) dont est également membre la Mission évangélique au Tchad, seule organisation régionale qui fait partie du Réseau évangélique suisse. La FICD joue un rôle de garant de la qualité des projets et permet d'avoir accès à de financements fédéraux complémentaires aux moyens accordés par le CJB.

Autres dossiers

Dans sa séance du 27 mars 2013, le CJB a également :

- pris connaissance d'un rapport sur l'évaluation des prestations suite à la réforme de l'administration décentralisée.

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73